



FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

ENFANTS

ELEVE	
Nom et prénom :	
Date de naissance :	
PARENT OU TUTEUR DE L'ELEVE	
Nom et prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
Courriel :	

ATELIERS CHOISIS <i>(Cochez la case utile)</i>		
VALERIE DESSIRIER (SCULPTURE)	<u>Mercredi :</u> <input type="checkbox"/> 10h30 > 12h (8-10 ans) <input type="checkbox"/> 14h > 15h30 (10-14 ans)	<u>Samedi :</u> <input type="checkbox"/> 9h > 10h30 (jeune public) <input type="checkbox"/> 10h30 > 12h (jeune public)
MICHAEL PORTELETTE (DESSIN, PEINTURE ET MICRO-EDITION)	<u>Lundi :</u> <input type="checkbox"/> 17h > 18h30 (jeune public)	<u>Mercredi :</u> <input type="checkbox"/> 14h > 15h30 (6-10 ans) <input type="checkbox"/> 15h30 > 17h (10-14 ans) <input type="checkbox"/> 17h > 18h30 (14-18 ans)
Titli BERGESE (GRAVURE, PEINTURE gd format)	<u>Mercredi :</u> <input type="checkbox"/> 10h30 > 12h (8-10 ans)	
RUDY MARC (DESIGN GRAPHIQUE)	<u>Mercredi :</u> <input type="checkbox"/> 18h > 20h (à partir de 14 ans)	
Alain JAMIN (Dessin, illustration et Bande dessinée)	<u>Samedi :</u> <input type="checkbox"/> 9h > 10h30 (jeune public) <input type="checkbox"/> 10h30 > 12h (jeune public) <input type="checkbox"/> 14h > 17h (12-18 ans)	
Montant total de l'inscription :		

Modalités d'inscription :

Inscription à l'année uniquement, paiement en un ou deux versement(s). L'inscription est payable en espèces ou par chèque établi à l'ordre de « Régie Guichet Unique ».

Documents obligatoires à fournir :

- Justificatif de domicile (pour les personnes habitant à Saint-Quentin)

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (Cochez la case utile)
<p>Je soussigné(e)..... Père – Mère – Tuteur* de l'enfant..... :</p> <p><input type="checkbox"/> autorise l'école Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour à effectuer des photographies ou vidéos de mon enfant dans le cadre de sa participation aux ateliers proposés à l'école Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour au cours de l'année 2024-2025, et à les diffuser sur les supports de communication de la Ville de Saint-Quentin et de l'école de dessin suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Brochure de présentation de l'école de dessin,- Site internet et réseaux sociaux de la Ville. <p>Les images n'ont aucune vocation à servir de support commercial mais seulement à promouvoir l'attractivité de l'école Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour et de la Ville de Saint-Quentin.</p> <p>Cette autorisation est donnée pour une durée illimitée.</p>
AUTORISATION PARENTALE SORTIE DES COURS (Cochez la case utile)
<p><input type="checkbox"/> Autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'école Municipale d'Arts à la fin de son cours.</p> <p><input type="checkbox"/> M'engage à venir chercher mon enfant après son cours <u>dans son atelier.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Autorise Mme/M. à venir chercher mon enfant après son cours <u>dans son atelier.</u></p> <p>Nous vous rappelons que les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant la durée de leur cours et par conséquent sous l'entière responsabilité des parents ou du tuteur avant le début et après la fin du cours.</p>

« En application des lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et n° 2018-493 du 20 juin 2018, les informations personnelles vous concernant, et gérées par la Ville de Saint-Quentin au travers ce formulaire d'inscription, sont strictement réservées à la gestion de la Direction des Affaires Culturelles. Leur durée de conservation est limitée à un an, augmentée de la durée réglementaire d'archivage. Vous bénéficiez d'un droit de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou de limitation du traitement. Vous avez la possibilité de vous adresser au service pour toute question relative à ce droit : ecole.dessin@saint-quentin.fr ou de formuler une réclamation au délégué à la protection des données : dpo@saint-quentin.fr »

Date et signature

Précédées de la mention « lu et approuvé »